



NOTE D'INFORMATION

Changer d'assurance en cours de saison

Thématique :	☐ Présidence ☐ Administration et Finances ☐ Haut Niveau ☐ Formation & Emploi ☐ Marque	☐ Clubs, Jeunesse & Territoires ☐ Compétitions & Vivre Ensemble ☒ Affaires juridiques et Institutionnelles ☐ 3x3
Destinataires :	☐ Comités ☐ Ligues ☐ Ligues et Comités	☒ Ligues, Comités et Clubs ☐ CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
☒ Information ☐ Echéance de réponse :		

Ce qu'il faut retenir :

- L'intérêt de souscrire une garantie d'assurance Individuelle Accident (IA - assurance de personne) en cas de blessure(s) causées à soi-même ;
- Pour faire un changement de formule d'assurance IA en cours de saison, le licencié ou son représentant légal peuvent s'adresser à assurances@ffbb.com en précisant le nom / prénom / numéro de licence et la garantie souhaitée (A, A+, B, B+).

Contexte et rappel

Conformément aux articles L. 321-1 et L. 321-4 du Code du sport, la FFBB a souscrit auprès de GENERALI, par l'intermédiaire d'HELMETT Sport, des garanties d'assurance dans l'optique de protéger ses acteurs (membres licenciés, structures affiliées, préposés salariés ou bénévoles, ...) face aux différents risques liés à l'activité sportive.

Ainsi, le **1^{er} juillet 2025**, les nouveaux contrats d'assurance fédérale sont entrés en vigueur, pour courir jusqu'au 30 juin 2029.

- 1- Les clubs et les licenciés bénéficient obligatoirement de la **garantie d'assurance Responsabilité Civile (RC)** dans le cadre de la pratique du Basket.
 - L'assurance RC **garantit** les conséquences pécuniaires encourues par l'assuré (club/licencié) lorsque celui-ci cause un dommage matériel ou corporel à un tiers lors de sa pratique sportive ;
 - La prise de licence FFBB assure au licencié la **couverture des dommages** qu'il pourrait causer (RC) dans le cadre de sa pratique ;
 - Cette garantie **ne couvre pas** une éventuelle blessure lors d'un match ou d'un entraînement.
- 2- La **garantie d'assurance Individuelle Accident (IA)** qui intervient en cas de blessure est quant à elle facultative (plusieurs formules sont proposées : A, B, A+, B+).
 - L'assurance IA **permet de bénéficier** de garanties, forfaitaires ou indemnitaires, en cas de dommages corporels/blessures survenus lors de la pratique sportive du licencié assuré ;
 - De nombreux licenciés pensent être couverts en cas de blessure par leur assurance personnelle mais lorsque l'accident arrive, leur assureur émet un refus ou ils ne disposent pas d'une assurance fédérale en IA.

➔ La FFBB encourage donc fortement les licenciés à faire la démarche et à souscrire à l'une des formules de garantie Individuelle Accident proposées par HELMETT Sport et disponible sur le site FFBB.

La page du site Internet fédéral rubrique « ASSURANCES » a été actualisée pour la saison 2025/2026 : <https://www.ffbb.com/assurances>

Peuvent y être retrouvés :

- Les contrats et notices d'assurance Responsabilité Civile (RC) et Individuelle Accident (IA) ;
- Une plaquette d'information « Mon Club, Mes licenciés et Les Assurances » (comportant une FAQ et les contacts identifiés) ;
- Les informations pour procéder à une déclaration d'accident.

Modifications de formule IA en cours de saison 2025/2026

L'article 18 du contrat d'assurance Individuelle accident prévoit que :

« Chaque Assuré détenteur d'une Licence en cours de validité peut à tout moment de la saison modifier la formule initialement choisie :

- En souscrivant une formule A ou une formule B,
- En souscrivant à la formule « A » après avoir initialement souscrit à la formule de base « B »,
- En souscrivant à la formule « B » après avoir initialement souscrit à la formule de base « A »,
- En souscrivant à la formule complémentaire « C » après avoir initialement souscrit à l'une des deux formules de base « A » ou « B ».

La modification sera effective **le lendemain à 12 heures suivant la date de réception** et validation de la demande au siège de la FFBB ».

Pour modifier sa formule d'assurance Individuelle Accident en cours de saison, le licencié ou son représentant légal **doit contacter par mail** assurances@ffbb.com, et adresser les informations suivantes :

« Je soussigné(e)..... **[renseigner nom/prénom du licencié si majeur OU identification du représentant légal du licencié]** demande la modification de la garantie d'assurance Individuelle Accident**[renseigner la formule d'assurance actuelle ; si pas d'assurance = N]** de la licence n°..... **[renseigner le n° de la licence concernée]** au bénéfice de la formule(A, B, A+ ou B+) ».

Le service en charge des modifications d'options d'assurances traitera la demande et ajoutera un commentaire dans FBI à destination du club.

Enfin, il est rappelé que ni HELMETT Sport, ni GENERALI ne peuvent modifier les formules d'assurances des licenciés.

Contact : 01.53.94.26.15

E-mail : assurances@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
François HESTIN Service Affaires Juridiques & Règlementaires	Stéphanie PIOGER 1 ^{ère} Vice-Présidente Affaire Juridiques et Institutionnelles	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Générale
Référence	2025-10-12 NOTE LR CD CLUBS -AJI Changer son assurance en cours de saison	